

# AVIS PUBLIC



## ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015.

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue **le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, le règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier 2015 sera adopté.

Donné à Montréal,  
arrondissement de Saint-Léonard,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2014.

**Guylaine Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**